

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Primes en retard: H+ salue la décision des cantons

A la suite de la révision de la loi du 1^{er} janvier 2006, les assureurs maladie ont suspendu leurs remboursements en cas de retard dans le paiement des primes. Les hôpitaux et les cliniques ont été les premiers à en faire les frais. Depuis plus d'un an, les directeurs cantonaux de la santé et les assureurs maladie recherchent une solution. Aujourd'hui, la Conférence des directeurs de la santé a mis fin aux négociations et s'adresse au Parlement. H+ salue cette avancée.

Les directeurs cantonaux de la santé et les assureurs maladie recherchent une solution depuis plus d'un an. La Conférence des directeurs de la santé a mis fin maintenant aux négociations et va soumettre une proposition au Parlement. Selon ce texte, la suspension des prestations des assureurs serait levée. En échange, les cantons assumeraient la prise en charge forfaitaire de 85% des arriérés de factures relevant de l'assurance de base. H+ salue cette avancée.

A la suite de la révision de la loi du 1^{er} janvier 2006, les assureurs maladie doivent suspendre leurs prestations lorsque les assurés ne paient pas leurs primes. Cet art. 64a de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal) a permis aux assureurs de reporter leurs problèmes et leurs risques sur les hôpitaux et les cliniques. Jusqu'en août 2008, les factures en souffrance dans ces établissements atteignaient 80,5 millions de francs, comme l'a montré une enquête parmi les membres de H+.

La balle est maintenant dans le camp du Parlement

Il est urgent de réviser la loi. Le Conseil fédéral a répété à plusieurs reprises qu'il était prêt à prendre en main une nouvelle révision de l'art. 64a LAMal, si les cantons et les assureurs pouvaient se mettre d'accord sur une solution commune. H+ attend des deux Chambres qu'elles se saisissent rapidement de cette modification légale.

L'approvisionnement des soins est compromis – Il faut faire machine arrière

Sous sa forme actuelle, l'art 64a LAMal ne sert ni les patients ni l'approvisionnement des soins médicaux dans son ensemble. Des patients ont été traités trop tard, voire pas du tout. Il en est résulté des surcoûts inutiles dans les hôpitaux et cliniques publics et privés. Le problème des relations financières entre les caisses maladie et leurs assurés ne peut pas être reporté sur les hôpitaux et les médecins.

H+ Les Hôpitaux de Suisse est l'association nationale des hôpitaux, cliniques et établissements de soins de longue durée publics et privés. Elle regroupe quelque 370 hôpitaux, cliniques et homes en tant que membres actifs et plus de 200 associations, pouvoirs publics, institutions, entreprises et particuliers comme membres partenaires. H+ représente des établissements hospitaliers totalisant quelque 177 100 postes de travail.

Informations complémentaires: H+ Les Hôpitaux de Suisse Bernhard Wegmüller, directeur Tél. prof.: 031 335 11 00, Portable: 079 635 87 22

E-mail: <u>bernhard.wegmueller@hplus.ch</u>